

Article du journal Libération en date du 26 juin 2007

C'est un refus en forme d'aveu. L'affaire Clearstream, dont Jacques Chirac disait ne rien connaître, est peut-être la plus embarrassante pour lui. C'est ce que l'on peut déduire du communiqué diffusé par l'ancien président de la République vendredi. Chirac a annoncé avoir écrit aux juges Jean-Marie d'Huy et Henri Pons pour les informer de son indisponibilité à témoigner : l'article 67 de la Constitution stipulant qu'un Président n'est «pas responsable des actes accomplis en cette qualité». Il reconnaît ainsi implicitement avoir joué un rôle dans l'affaire Clearstream.

Un an après avoir mis en examen les deux promoteurs de la supercherie (Imad Lahoud et Jean-Louis Gergorin), six mois après avoir entendu les deux ministres informés (Dominique de Villepin et Michèle Alliot-Marie), il était temps pour les juges d'avoir le son de cloche de l'Élysée, et de ce quasi-anonyme qui apparaît si souvent dans les carnets du général Rondot : le «PR». Le président de la République. Celui qu'il fallait «protéger». Celui qui ne devait pas «apparaître». Celui qui risquait de «sauter» à cause de l'affaire.

Listings falsifiés. Le témoin s'esquive au moment où les juges s'interrogent sur l'histoire de son compte présumé au Japon. Les cadres de la DGSE rendus responsables - en 2002 - de la rumeur puis de «l'affaire japonaise» se sont retrouvés sur les listings falsifiés de Clearstream. Gilbert Flam, magistrat détaché, ancien responsable des affaires réservées de la DGSE, et Alain Chouet, ancien chef du bureau de sécurité, sont partie civile dans l'affaire. «Vous retrouvez dans les listings toutes les personnes suspectées d'avoir joué un rôle dans la transmission des informations sur le président de la République», fait remarquer un ancien des services spéciaux.

Entendu comme témoin assisté, les 22 mai et 11 juin derniers, Philippe Rondot a une nouvelle fois certifié avoir agi sous l'autorité du Président. «A la fin de cette réunion [ndlr : le 9 janvier 2004], je suis reparti en me sentant investi d'une mission présidentielle, qui m'avait été confiée par l'intermédiaire de M. de Villepin, c'est ce que j'ai compris», a relaté Rondot - ainsi que l'a rapporté *Paris Match*. En décembre, Villepin l'avait nié. Convaincu d'avoir «mis au jour une structure intéressante» grâce au travail de sa «source», Rondot vérifiait les listings. D'un peu loin. Inquiet quand même d'agir sans en référer à la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie. «Dans le passé, j'avais été précédemment sollicité pour l'affaire japonaise, a expliqué Rondot, à la différence qu'à l'époque, mon ministre, M. Alain Richard, en avait été averti par le président de la République en même temps que moi.» Rondot appelait cette première «mission» «l'affaire du Président».

En août 2001, Bernard Coquart, un ancien chef du «bureau message» de la direction du renseignement, dénonce à l'Élysée «le détournement de la mission du service au profit des enquêtes politiques» depuis 1997. Et surtout «des enquêtes au Japon à l'encontre du président de la République effectuées par Gilbert Flam».

L'Élysée voit rouge. Sous l'œil de Dominique de Villepin, alors secrétaire général de l'Élysée, Rondot est reçu par Chirac. «Il n'était pas anormal qu'un service de la DGSE vérifie un certain nombre de choses sur des personnalités, y compris le chef de l'Etat, explique un officier. Mais des responsables ont été court-circuités. L'Élysée s'est fâché contre Jean-Claude Cousseran [patron de la DGSE, ndlr].» La présidentielle est en vue. «Pour qui et pour quoi roule M. Flam ?» s'interroge alors Rondot. Dans un rapport du 21 janvier 2002, la DGSE explique que tout est parti de la Tokyo Sowa Bank et de son sulfureux patron, Shoichi Osada. «S'agissant de la personnalité du président de la République, elle apparaît dans le compte-rendu d'une source japonaise», note la DGSE. En 1997, le chef de poste de Tokyo a «consigné des éléments rapportés en brut car non recoupés ou vérifiés», récupérés d'une source, Jambage. Y figurent la mention d'un «compte ouvert au nom de Chirac» et le montant du dépôt : «environ 300 millions de francs». Le tuyau restera «non recoupé».

Sanctions. Mais dès le lendemain de la présidentielle en 2002, Gilbert Flam doit quitter la DGSE. Alain Chouet, numéro 2 de la direction du renseignement aussi. Et bien sûr, le patron, Jean-Claude Cousseran. L'Élysée croit savoir que des infos remontaient au cabinet Jospin, à Matignon. «A l'époque, il y a trois sujets sur Chirac, confie un ancien des services. Les liens avec Rafic Hariri, l'enfant naturel au Japon, et le compte au Japon.»

Les sanctions pleuvent. Le capitaine Coquart, lui, reçoit l'ordre national du mérite, sur intervention de Chirac. Coïncidence, les noms de Flam et Chouet apparaissent un an après sur les listings de Clearstream. Le falsificateur est trop bien informé. Il renvoie l'ascenseur. Mais Rondot ne s'en étonne pas. Il note : «Je poursuis mes investigations à partir de l'affaire japonaise», et aussi : «cibler Flam, sans doute parti avec des documents». Le 22 mai dernier, le général s'est dit finalement «certain que Flam est resté dans son rôle dans le cadre de cette affaire japonaise».